



COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT  
(Comité ministériel conjoint  
des  
Conseils des Gouverneurs de la Banque et du Fonds  
sur le  
Transfert de ressources réelles aux pays en développement)



**SOIXANTE-DIXIÈME RÉUNION  
WASHINGTON, D.C. – 17 AVRIL, 2005**

DC/S/2005-0031(F)

17 Avril 2005

**Déclaration de**

**S.E. Monsieur Fathallah Oualalou  
Ministre des Finances et de la Privatisation  
Royaume du Maroc**

**pour l'Afghanistan, l'Algérie, le Ghana, la République Islamique d'Iran,  
le Maroc, le Pakistan, et la Tunisie**

**SOIXANTE ET ONZIEME REUNION  
DU COMITE DE DEVELOPPEMENT  
WASHINGTON – 17 AVRIL 2005**

**DECLARATION DE  
S.E. MONSIEUR FATHALLAH OUALALOU  
MINISTRE DES FINANCES ET DE  
LA PRIVATISATION  
ROYAUME DU MAROC**

**Pour l’Afghanistan, l’Algérie, le Ghana, la République Islamique d’Iran,  
le Maroc, le Pakistan et la Tunisie**

Je voudrais tout d'abord, au nom du groupe que je représente, rendre hommage à M. James Wolfensohn qui s'apprête à achever son mandat en tant que Président du Groupe de la Banque mondiale, pour les efforts inlassables qu'il n'a cessé de déployer, tout au long de ces dix dernières années, pour forger un consensus international autour de l'impératif de placer la lutte contre la pauvreté au centre des préoccupations de la communauté économique et financière internationale.

Le leadership de M. le Président Wolfensohn, son expérience et ses qualités personnelles ont marqué l'histoire de la Banque et de notre Comité et ont permis à notre institution de jouer pleinement son rôle de banque du savoir et du développement et d'asseoir un partenariat mondial sans précédent au service des pays membres et du développement économique et social en général.

Je voudrais, par la même occasion, féliciter M. P. Wolfowitz pour sa nomination à l'unanimité au poste de Président et lui souhaiter plein succès dans ses fonctions. Je suis convaincu que M. Wolfowitz saura renforcer davantage l'action de notre institution au service du développement harmonieux des populations de la planète.

La 71<sup>ème</sup> réunion de notre Comité intervient dans un contexte de ralentissement de la croissance mondiale par rapport au niveau de 2004. Les estimations de la Banque mondiale prévoient une baisse du taux de croissance du PIB mondial qui devrait atteindre 3,1% contre presque 4% en 2004. Cette baisse s'expliquerait par le recul de la croissance dans les pays développés (taux de croissance de 2,4% en 2005 au lieu de 3,2% en 2004) et par l'augmentation des taux d'intérêt et des prix du pétrole. Ce recul de la croissance s'expliquerait également par la baisse de la croissance en volume du commerce mondial, qui passerait de 10,3 % en 2004 à 7,7% en 2005.

Les pays en développement seraient également concernés par ce recul de la croissance puisque celle-ci devrait atteindre 5,7% en 2005 au lieu de 6,6% en 2004. Ce taux n'étant qu'une moyenne, il est évident que des disparités importantes existent au sein des pays en développement dont certains ont été affectés par des facteurs exogènes défavorables.

Ce contexte est également marqué par l'insuffisance des flux de financement vers ces pays malgré les importants efforts de réforme fournis par ces derniers pour améliorer l'environnement de l'investissement avec l'appui de la communauté financière internationale.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que les pays en développement demeurent confrontés à des défis d'une grande ampleur liés à l'impératif de réduction de la pauvreté dans un contexte de vulnérabilité aux chocs exogènes, notamment le volume et les conditions de financement international, les prix du pétrole et des matières premières et les aléas climatiques.

Une telle situation requiert de la communauté internationale d'intensifier les efforts d'appui aux pays en développement visant à renforcer le niveau de l'aide et améliorer son efficacité

en vue de réaliser les objectifs du Millénaire, à mettre en place les conditions et mécanismes nécessaires à un financement adéquat de l'agenda de développement, à mener les négociations commerciales multilatérales à bonne fin ainsi qu'à assurer une meilleure représentativité des pays en développement au sein des institutions de Bretton Woods.

## **1. Le Rapport 2005 de suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire : du consensus à la dynamique**

Nous félicitons le FMI et la Banque pour l'élaboration du 2<sup>ème</sup> rapport de suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire.

Nous sommes tous conscients que la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire aura un impact positif important non seulement sur l'amélioration des conditions de vie des populations des pays en développement mais aussi sur la promotion de la paix et la sécurité à long terme dans le monde.

Nous partageons la conclusion du rapport selon laquelle la crédibilité du pacte mondial forgé par les ODM et le consensus de Monterrey repose sur le développement d'une forte dynamique pour sa mise en œuvre.

Nous devons, par conséquent, et compte tenu de l'ampleur et de l'urgence des défis à relever prendre, tous ensemble, des actions collectives, tangibles et rapides pour accélérer la dynamique de progrès vers l'atteinte des objectifs à l'horizon 2015.

Les conclusions du rapport viennent confirmer le constat que les rythmes actuels de progrès des pays en développement et en particulier ceux de l'Afrique sub-saharienne demeurent, en dépit des progrès réalisés, bien en deçà des rythmes nécessaires pour atteindre les ODM, notamment ceux liés à la généralisation de l'achèvement de la scolarisation primaire et de l'équité entre les genres en matière d'éducation ainsi que les objectifs de réduction de la mortalité infantile.

Les mêmes réalités alarmantes peuvent être relevées en ce qui concerne les objectifs d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

C'est pourquoi nous estimons que la démarche à adopter pour renverser les tendances actuelles devrait s'appuyer sur une responsabilité commune et solidaire pour assurer un avenir meilleur à la population de notre planète.

Dans ce cadre, les pays en développement ont une part importante de responsabilité et devraient accélérer leurs efforts en matière de renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance ainsi que de la réalisation d'une croissance économique forte et soutenue, tirée par le secteur privé et favorisée par des réformes macro-économiques et structurelles.

Ces pays devraient, également, mettre en place les infrastructures nécessaires à la prestation de services sociaux de base et de développement humains au profit des populations pauvres.

Les pays en développement devraient, parallèlement à ces efforts, développer davantage la culture de la gestion axée sur les résultats. La communication sur les résultats obtenus en matière de réalisation des objectifs du Millénaire par l'amélioration des dispositifs de production de données statistiques est également nécessaire.

Pour leur part, les pays développés sont appelés à assumer pleinement leurs responsabilités et ce à plusieurs niveaux :

- \* en favorisant des niveaux élevés de croissance à même de renforcer la dynamique de croissance de l'économie mondiale tout en atténuant les facteurs d'instabilité telles que les déséquilibres des comptes courants;

- \* en accélérant la libéralisation du commerce international en vue d'en faire un véritable levier de croissance mondiale tout en tenant compte des besoins des pays en développement. Les décisions doivent être prises rapidement pour assurer l'amélioration de l'accès aux marchés notamment par la levée des barrières tarifaires et non tarifaires devant les exportations de biens et services originaires de pays en développement et par l'élimination des subventions au secteur agricole. Ce-ci exige en particulier l'aboutissement favorable et rapide du processus de négociations de DOHA et la réforme des règles de l'OMC. La conclusion d'accords asymétriques avec les pays en développement devrait être parmi les priorités de cet agenda.

- \* en augmentant d'une façon substantielle le volume de l'aide en la déliant ainsi qu'en renforçant sa prévisibilité et son efficacité. Dans ce cadre, nous estimons qu'en dépit d'une légère augmentation de l'aide au développement par rapport aux années précédentes, le volume de cette aide a à peine atteint 0,27% du PNB en 2003 des pays donateurs et reste donc très en deçà des besoins des pays en développement et de l'objectif de 0,7% convenu par la communauté internationale.

Les donateurs devraient intensifier leurs efforts visant l'harmonisation et la simplification de leurs procédures opérationnelles, et ce conformément à la Déclaration de Paris sur l'harmonisation de mars dernier visant notamment la réduction du coût de transaction lié à la mobilisation de l'aide. A cet effet, les pays donateurs et les institutions financières internationales devraient relever le défi de traduire rapidement en actions concrètes les dispositions de cette Déclaration et de celle de Marrakech relative à la gestion axée sur les résultats.

Les institutions financières internationales notamment le FMI et la Banque Mondiale, sont appelées, également, à intensifier leurs efforts d'appui aux réformes menées par les pays en développement et à la réalisation des programmes liés à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration de l'environnement du secteur privé.

Ces institutions devraient, pour ce faire, veiller à l'adaptation permanente de leurs approches et instruments aux besoins des pays membres.

Les institutions financières internationales devraient en outre appuyer les programmes de facilitation du commerce et du développement des infrastructures qui jouent un rôle central dans l'agenda du développement et la réalisation des objectifs du Millénaire.

Nous appelons également ces institutions à accélérer leurs efforts pour permettre à tous les pays à faible revenu de bénéficier de l'initiative PPTE.

Ces institutions devraient également poursuivre leurs efforts visant la mise en place d'un cadre d'évaluation de la soutenabilité de la dette des pays à faible revenu basé sur l'analyse systématique de la dynamique de leur endettement. Dans ce cadre, de même qu'il faut veiller à ce que les financements liés à la réalisation des ODM ne se traduisent par un nouveau fardeau de la dette, il ne faudrait pas non plus que les considérations de soutenabilité conduisent au tarissement des ressources concessionnelles. Nous appuyons à cet égard les initiatives visant à atteindre un allègement de la dette plus substantiel pour l'ensemble des pays pauvres.

## **2. Le financement de l'agenda de développement**

Nous apportons notre soutien à l'ensemble des efforts déployés par les différents partenaires de développement en vue de mettre en place des mécanismes visant à accélérer la mobilisation des ressources supplémentaires nécessaires pour la réalisation des objectifs du Millénaire.

Dans ce cadre, nous réitérons notre appui pour la mise en place de la « Facilité Financière Internationale » et, du fait du soutien politique de plus en plus vaste dont elle jouit, nous appelons à son opérationnalisation rapide.

Nous estimons également que l'institution d'un système de taxation mondiale pourrait constituer un moyen important de génération de flux additionnels appréciables et stables pour le financement du développement. Les efforts devraient donc se poursuivre en vue de réunir le consensus politique autour de ce système pour réunir les conditions de sa mise en place.

Les contributions volontaires collectées par les ONG auprès de personnes physiques et morales pour financer les besoins de développement devraient être également encouragées y compris la mise en place de mécanismes permettant des financements hybrides.

## **3. Le renforcement de la voix et de la participation des pays en développement et en transition au niveau des institutions de Bretton Woods**

Le renforcement de la participation effective des pays en développement et en transition à la prise de décision au sein des institutions de Bretton Woods est de nature à renforcer la légitimité de la prise de décision au sein de ces deux institutions et créer le consensus nécessaire pour faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire.

Des efforts louables ont été, certes, déployés ces dernières années au niveau notamment des moyens logistiques et humains pour le renforcement de la représentation des pays en développement et en transition aux Conseils d'Administration de la Banque et du FMI.

Toutefois, nous considérons qu'une participation effective de ces pays qui abritent plus de 84% de la population mondiale est tributaire de la mise en place de mesures structurelles visant notamment le renforcement des pouvoirs de vote des pays en développement et en transition au sein de nos deux institutions.

Nous espérons qu'un consensus pourra se dégager rapidement parmi les pays membres en vue de mettre en oeuvre les mesures structurelles nécessaires à cet effet.